

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 37

THE HIGHWAY TRAFFIC AMENDMENT
AND SUMMARY CONVICTIONS
AMENDMENT ACT (BICYCLE HELMETS)

Moved by the Honourable Mr. Rondeau

THAT the proposed clause 145.0.1(7)(b), as set out in Clause 2 of the Bill, be amended in by striking out "stay the proceeding" and substituting "dismiss the prosecution".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 37

LOI MODIFIANT LE CODE DE LA ROUTE ET
LA LOI SUR LES POURSUITES SOMMAIRES
(CASQUES DE BICYCLETTES)

Motion de M. le ministre Rondeau

Il est proposé que le paragraphe 145.0.1(7) figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par substitution, à « sursoit à l'instance », de « rejette la poursuite ».